

cents. Environ la moitié de la production des usines a été vendue à la "Consolidated Gas Co." à 32.88 cents par mille pieds cubes; la balance a été distribuée aux consommateurs à \$1 par mille pieds cubes.—La Presse.

La Taxe des Chemins de Fer.

Le rapport de la Commission nommée par le gouvernement Ross pour étudier la question d'un impôt sur les chemins de fer, a été transmise à la législature de Toronto, la semaine dernière. Ce rapport recommande une taxe de 3 pour cent, sur les recettes brutes. La taxe actuelle dans Ontario est de \$30 le mille, pour les chemins de fer de 150 milles de longueur ou plus, et de \$15 le mille pour les lignes plus courtes. Il faudrait nommer un bureau permanent avec secrétaire, etc., pour recueillir la statistique, et on devrait aussi taxer les compagnies d'express, ainsi que les compagnies de wagons-dortoirs suivant leurs recettes brutes.—Le Canada.

Chemin de Fer Electrique.

Un projet de loi d'une importance considérable pour le développement de notre province vient d'être soumis à la Législature. Il s'agit de construire un chemin de fer électrique au bord du fleuve à partir du terminus de la voie ferrée actuelle à Saint-Joachim, passant par la Baie Saint-Paul, Saint Irénée, Murray-Baie et les autres localités du littoral de Charlevoix et du Saguenay jusqu'à Tadoussac, avec pouvoir d'établir des embranchements vers l'intérieur, partout où l'industrie le requerrera.

L'Expropriation de la Cote Saint-Lambert.

Le rôle pour l'expropriation de la côte St. Lambert, est maintenant entre les mains du trésorier de la cité. La moitié du coût de cette amélioration, soit: \$80,999 est payable par les propriétaires du district compris entre les rues McGill, Ste Catherine, St. Hubert et le bord de l'eau, au nombre de 1,600.

L'Eau de Hull, Que.

M. A. McGill, analyste du département du Revenu, a fait un rapport de l'analyse de l'eau de l'aqueduc de Hull, Que. Ce rapport établit que l'eau de Hull, prise dans la rivière Ottawa, est potable, qu'elle est normale et aucunement mêlée à des matières étrangères que peuvent en diminuer la qualité.

La Société Américaine d'Améliorations Municipales.

Une lettre reçue par le conseil du Board of Trade Montreal, de la société Américaine d'Améliorations Municipales.

Cette société tiendra son douzième congrès à Montréal les 5, 6 et 7 septembre prochain. Il y aura environ 200 délégués présents. Le conseil offre aux délégués l'usage du hall et la cordiale hospitalité du Board of Trade.

Le Gaz.

Un comité spécial de la législature de l'Etat de New-York fait en ce moment une enquête sur l'administration des compagnies du gaz et sur leurs tarifs en usage.

Un professeur de l'Université Columbia, Wm. Hallock, a démontré, à l'une des dernières séances du comité, comment le public de New-York se fait exploiter. Il a découvert, à la suite d'expériences nombreuses, que plus la lumière est mauvaise, plus les comptes sont élevés. En deux mots, voici son témoignage:

"J'ai constaté, à maintes reprises, que la "force de chandelle" varie de 18 à 21, avec une moyenne de 19. La loi exige une force de 20 chandelles. La pression est 2.6 à 3.9 pouces.

"J'ai remarqué que lorsque la qualité du gaz augmente la pression diminue, et que dès que la qualité diminue, la pression augmente."

On lui a posé la question suivante:

"Quel effet pour le consommateur ont cette augmentation de pression et cette diminution de qualité?"

"Le consommateur brûle plus de gaz, pour obtenir l'éclairage voulu, et paie des comptes plus élevés. Un pied cube de gaz produit une certaine quantité d'éclairage. Si la qualité du gaz est excellente, la lumière produite est bonne, si la qualité est inférieure, le pied cube de gaz produit une moindre quantité d'éclairage. Mais si vous refoulez dans les tuyaux, par une forte pression, un gaz de qualité inférieure, on pourra encore maintenir la force d'éclairage.

"Si un consommateur paie \$1 par mille pour du gaz de 22 chandelles et si on ne lui fournit que du gaz de 16.5 chandelles, suppléant à la force de 22 chandelles qui fait défaut par une pression supplémentaire dans les tuyaux, il aura à payer \$3 sans obtenir son entière quantité de lumière."

"Si cette qualité fournie est de 19 chandelles, qu'aura-t-il à payer?"

"Il aura à payer quelque chose entre \$1.75 et \$2.00 par mille pieds cubes, parce qu'il faut plus de gaz de qualité inférieure pour produire la même quantité de lumière. Le tarif des compagnies n'est pas changé mais le consommateur a à payer de \$1.75 à \$2.00 par la quantité de gaz de 19 chandelles brûlé pour produire la même force d'éclairage qu'il aurait obtenue pour la valeur d'un dollar de gaz de 22 chandelles.—Exchange.

Sa Grandeur Mgr Bruchési, plusieurs membres en vue du clergé protestant, l'hon. juge Taschereau, le recorder Poirier, le recorder Weir, l'échevin Saint-Denis, président de la commission de police, étaient au nombre de ceux qui se sont réunis chez le maire Laporte, pour discuter le rapport du juge Taschereau, quant aux moyens de combattre les ravages du vice et de l'ivrognerie, à Montréal.

Les travaux d'amélioration et de reconstruction pour une grande partie du palais de justice de Ste Scholastique, Que., ont commencé cet été.